



Avis de consultation de télécom CRTC 2009-303

Ottawa, le 22 mai 2009

Appel aux observations – Procédure d'examen de propriété et de contrôle canadiens aux termes de l'article 16 de la *Loi sur les télécommunications*

Numéro de dossier : 8657-C12-200907751

Dans le présent avis, le Conseil invite les parties à formuler des observations sur le bien-fondé, dans certains cas, d'engager un processus public plutôt que confidentiel, lorsqu'il effectue un examen des entreprises relatif aux exigences de propriété et de contrôle canadiens aux termes de la Loi sur les télécommunications.

Introduction

1. Le Conseil a reçu une lettre datée du 20 avril 2009 de la Société TELUS Communications (STC), dans laquelle la compagnie demandait au Conseil d'amorcer un processus ouvert et transparent afin d'examiner si Globalive Wireless Management Corporation (Globalive) satisfait aux exigences de propriété et de contrôle canadiens en vertu de l'article 16 de la *Loi sur les télécommunications* (la *Loi*).
2. Le Conseil a reçu une lettre datée du 22 avril 2009 de Shaw Communications Inc. (Shaw) dans laquelle la compagnie déclarait qu'elle appuyait la demande de la STC, y compris la demande visant l'amorce d'un processus ouvert et transparent du Conseil afin d'examiner la structure de gouvernance et de propriété de Globalive.
3. Dans une lettre adressée au Conseil datée du 5 mai 2009, Globalive s'est opposée aux demandes de la STC et de Shaw visant l'amorce d'un processus public du Conseil afin d'examiner la structure de propriété et de contrôle de Globalive. Cette dernière a fait valoir que le Conseil avait une politique de longue date consistant à effectuer de tels examens en vertu de l'article 16 de la *Loi*, à titre confidentiel et de manière bilatérale avec l'entreprise concernée, au lieu de procéder à un processus public mettant en cause plusieurs parties comme l'ont proposé la STC et Shaw. Globalive a fait valoir qu'une décision du Conseil de procéder à un examen public de propriété et de contrôle d'une entreprise constituerait un important changement à la politique de longue date du Conseil et, par conséquent, qu'il devrait donner à toutes les parties intéressées l'occasion de soumettre des observations sur le processus d'examen public proposé avant de l'adopter.

Appel aux observations

4. Le Conseil invite les parties à soumettre des observations sur les circonstances dans lesquelles il conviendrait d'amorcer un processus public auquel plusieurs parties seraient invitées à participer, processus visant à examiner la conformité d'une entreprise en ce qui a trait aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens de la *Loi*.

Procédure

5. Globalive, la STC et Shaw sont désignées parties à l'instance.
6. Les parties, autres que celles qui sont énumérées au paragraphe 5, qui désirent participer à l'instance (et qui souhaitent recevoir des copies des mémoires) doivent en informer le Conseil au plus tard le **29 mai 2009** (la date d'inscription) en remplissant le formulaire en ligne ou en écrivant au Secrétaire général, par la poste à l'adresse CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, ou par télécopieur au 819-994-0218. Les parties doivent indiquer leurs adresses de courriel, le cas échéant. Les parties qui n'ont pas accès à Internet doivent indiquer si elles désirent recevoir des versions sur disquette des mémoires déposés en copie papier.
7. Le Conseil affichera sur son site Web, aussitôt que possible après la date d'inscription, une liste complète des parties intéressées et leurs adresses postales (y compris leurs adresses de courriel, le cas échéant), avec mention des parties qui désirent recevoir des versions sur disquette.
8. Les parties peuvent déposer auprès du Conseil des observations sur les questions susmentionnées et doivent en signifier copie à toutes les autres parties, au plus tard le **8 juin 2009**.
9. Les parties peuvent déposer auprès du Conseil des observations en réplique et en signifier copie à toutes les autres parties, au plus tard le **15 juin 2009**.
10. Le Conseil a l'intention de publier une décision sur les questions soulevées dans le présent avis dans les 45 jours suivant la fermeture du dossier.
11. Le Conseil n'accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et les versera au dossier public de l'instance.
12. Lorsqu'un document doit être déposé ou signifié à une date précise, il doit être effectivement reçu, et non pas simplement envoyé, à la date indiquée.
13. Les parties peuvent déposer leurs mémoires en version papier ou par voie électronique. Les mémoires de plus de cinq pages devraient inclure un résumé.
14. Les mémoires présentés par voie électronique devraient être en version HTML. Les parties peuvent également utiliser Microsoft Word pour les présentations de textes et Microsoft Excel pour les présentations de tableaux numériques.
15. Chaque paragraphe des mémoires devrait être numéroté. La mention *****Fin du document***** devrait également être ajoutée après le dernier paragraphe du mémoire. Cela permettra au Conseil de s'assurer que le document n'a pas été détérioré lors de la transmission par voie électronique.
16. Le Conseil encourage aussi les parties à examiner le contenu du dossier public de la présente instance (ou le site Web du Conseil) pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs mémoires.

Avis important

17. Veuillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le cadre de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil au www.crtc.gc.ca, seront versés à un dossier public et affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse électronique, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.
18. Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins desquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible à ces fins.
19. Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils auront été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils seront reçus. Les documents qui n'auront pas été reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.
20. Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. Par conséquent, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche ne permettra pas d'accéder directement aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Emplacement des bureaux du CRTC

21. Les documents déposés peuvent être examinés ou seront rendus disponibles rapidement sur demande aux bureaux du Conseil pendant les heures normales de bureau.

Téléphone sans frais : 1-877-249-2782

ATS sans frais : 1-877-909-2782

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière

1, promenade du Portage, bureau 206

Gatineau (Québec) J8X 4B1

Tél. : 819-997-2429

Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan
99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest, bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12^e Avenue, bureau 620
Regina (Saskatchewan) S4P 0M8
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

580, rue Hornby, bureau 530
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>